

Pour "Personne et les Autres": lettre ouverte à Joëlle Milquet

Art Soutien à Vincent Meessen
à la veille de la décision
du Conseil d'Etat sur Venise 2015.

C'est ce lundi que le Conseil d'Etat devrait rendre son arrêt concernant la demande en suspension de Vincent Meessen pour nous représenter à la prochaine Biennale de Venise en 2015. Une situation ubuesque, cauchemardesque si le Conseil d'Etat devait décider la suspension comme nous le rapportons dans nos éditions de vendredi. Six grands noms de l'art actuel publient, ci-contre, une "Lettre ouverte à la nouvelle ministre de la Culture" pour soutenir le projet présenté par Vincent Meessen.

Rappelons que l'artiste carolo Charles Szymkowitz, deux fois écarté par le jury pour représenter la Communauté française à la Biennale de Venise 2015, a introduit encore un recours ! Pourtant, il fut chaque fois jugé bon dernier par le jury qui confirmait chaque fois, parmi 14 candidatures, le choix de Vincent

Meessen (et la commissaire Katerina Gregos) pour représenter la Fédération wallo-brux avec son projet intitulé "Personne et les Autres". Pourtant, jeudi, l'auditeur du Conseil d'Etat a rejeté tous les arguments du plaignant Szymkowitz, sauf un : celui de la monographie "substantielle" publiée dans les sept dernières années et, faute de cela, il demande la suspension du choix de Meessen. Deux fois, des jurys internationaux d'experts ont pourtant garanti que la monographie réalisée au Mexique autour du travail de Meessen était bien "substantielle". Son projet pour Venise, aidé par Katerina Gregos, est ambitieux, original et alléchant, reconnu par le milieu artistique. Sur base d'une décision répétée deux fois, du jury et de la ministre Laanan, sur base des recours perdus par Szymkowitz, Vincent Meessen a lancé son projet, s'est déjà rendu au Congo, a engagé des frais importants, suscité des espoirs. On ne comprendrait pas comment une décision de suspension pourrait casser maintenant ce choix.

Guy Duplat

Appel de six personnalités de l'art contemporain

Madame la Ministre, il y a plusieurs mois, nous, commissaires d'art contemporain et responsables d'institutions artistiques avons pu nous réjouir de la sélection de l'artiste Vincent Meessen et de la commissaire indépendante Katerina Gregos pour l'occupation du Pavillon belge à la 56^e Biennale de Venise. Nous avons appris qu'un artiste, arrivé grand dernier sur sept candidats de l'appel d'offre, celui qui avait déjà introduit un recours en extrême urgence au Conseil d'Etat contre le Pavillon d'Angel Vergara et Luc Tuymans en 2011, avait cette fois encore introduit un recours. Suite à cette démarche, le Ministère de la Culture a dû répondre dans le détail aux griefs de cette juridiction qui oblige les pouvoirs publics à se conformer aux procédures légales.

Le 1^{er} juillet, suivant les recommandations du Conseil d'Etat et l'avis confirmé du comité d'experts professionnels, la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles vous précédant a désigné, pour la seconde fois consécutive donc, l'association Normal portant le projet de Vincent Meessen et Katerina Gregos pour représenter la Fédération Wallonie-Bruxelles et occuper le Pavillon belge.

Ce projet intitulé "Personne et les autres" a la particularité de prendre l'histoire du Pavillon belge et le contexte international de la Biennale lui-même comme points de départ. Les biennales d'art dérivent des expositions coloniales et internationales. Le Pavillon belge, tout premier pavillon étranger bâti à Venise, sous le règne de Léopold II, est à ce titre emblématique de la "modernité coloniale".

"Personne et les autres" rompt volontairement avec la tradition de l'exposition solo en invitant une dizaine d'ar-

tistes. Issus de pays étrangers (Brésil, France, Italie, RDC, USA, Zimbabwe,...), tous confirmés au niveau international, ces artistes se positionnent aujourd'hui de façon critique sur les aspects de notre quotidien hérités de cette modernité coloniale.

A travers cette exposition de groupe, le Pavillon entend ainsi questionner l'actualité des notions de représentation nationale, de radicalité artistique et d'héritage partagé. Ainsi, pour la première fois, le Pavillon belge offrira un ensemble de pratiques discursives, des œuvres qui se conçoivent comme de possibles agents d'émancipation. A titre d'exemple, Vincent Meessen travaille à une nouvelle œuvre audiovisuelle à Kinshasa, véritable pivot du pavillon projeté. Par le biais de la musique populaire, il revisitera la contribution très largement méconnue d'intellectuels congolais à la dernière avant-garde internationale de la modernité : l'Internationale situationniste.

Plaider la suspension !

Or à notre plus grande surprise, nous venons d'apprendre que l'auditeur du Conseil d'Etat qui informe ce recours contre la seconde nomination a plaidé la suspension ! Alors que les précédents griefs et allégations ayant mené à la première suspension ont tous été reconnus non fondés par cet auditeur, celui-ci propose une suspension à la juge. Et ce, désormais sur le seul motif que la monographie de l'artiste – un des critères de recevabilité du dossier – n'en serait pas une !

Laissez nous vous dire honnêtement combien l'argutie est vaine, ce point de vue totalement déplacé et à vrai dire ridi-

cule. La substance d'une monographie ne se juge pas à la pagination, au papier glacé des photos, au cartonnage de la couverture mais au contenu. Excellent dans le cas qui nous occupe, et ce tant sur le fond que sur la forme. Folio, la collection monographique du MUAC a précisément été conçue comme un projet éditorial démocratique, celui de rendre accessible financièrement des contenus artistiques et critiques de grande qualité à moins de dix dollars et ce à destination d'un public prioritaire : celui de la plus grande université du monde occidental, celle de Mexico qui compte plus de 300 000 étudiants ! Au surplus, cette publication fait partie d'une collection primée en Amérique latine pour son rapport fond/forme. En refusant de considérer cet ouvrage comme une monographie substantielle et en exigeant qu'elle réponde à des normes marchandes européennes, il nous semble que l'auditeur prouve à sa manière la nécessité de ce pavillon : car comment ne pas y voir une lecture euro-centrique qui ne tient pas compte de la réalité économique et culturelle de l'Amérique latine contemporaine ?

Avec Katerina Gregos

Un projet de Biennale pour Venise tel que celui porté par Vincent Meessen et Katerina Gregos demande au minimum un an de préparation. Le leur est exigeant et iné-

dit et c'est logiquement que nous plaçons nos espoirs dans sa réalisation. Nous ne pouvons que vous inviter à prendre toute la mesure du projet qui a été nommé à deux reprises par le comité d'experts indépendants. Nous en profitons pour saluer ces experts pour l'audace de leur choix et assurons nos pairs de notre soutien plein et entier. Aussi nous espérons que vous ferez usage de votre mandat ministériel pour consulter ces mêmes experts et les artistes de votre Communauté afin de réformer cette procédure et lui préférer une "procédure négociée" comme c'est le cas dans de nombreux pays. De cette façon, à l'avenir vous vous éviterez ce scandaleux harcèlement juridique et vous permettrez aux artistes nommés de se concentrer enfin sur leur travail créatif. Et ce dans l'espoir toujours aussi partagé de rendre visite à "Personne et les autres" dans le Pavillon belge en mai prochain.

Catherine David, Directrice adjointe, Musée national d'art moderne/Centre Georges Pompidou (Paris);
Chris Dercon, Directeur, Tate Modern (Londres);
Corinne Diserens, Commissaire indépendante, Directrice de l'ERG – école supérieure des arts (Bruxelles);
Elena Filipovic, Directrice, Kunsthalle Basel (Bâle);
Cuauhtémoc Medina, Commissaire en chef, MUAC (Mexico City), curateur de Manifesta 9 (Genk);
Dirk Snauwaert, Directeur, WIELS, Centre d'art contemporain (Bruxelles)

“De cette façon, à l'avenir vous vous éviterez ce scandaleux harcèlement juridique”.